

seul au monde, ainsi qu'on pourrait le croire en vous lisant ; il vivait dans sa famille, et ses parents, comme cela est juste et naturel, pourvoient à tous ses besoins, ainsi qu'aux frais de ses études.

Si plus tard M. Jullien trouva l'occasion d'être utile à son ami, ce fut toujours de manière à respecter la dignité de celui qui aurait accepté le service, aussi bien que la délicatesse de celui qui l'aurait rendu. Un prêt n'est pas humiliant entre amis, surtout quand on ne le reçoit qu'avec la certitude de pouvoir le rembourser.

Je vous prie, Monsieur, de faire insérer cette rectification dans le premier numéro à paraître de la *Revue du Lyonnais*. Je suppose que si M. Jullien avait connaissance de ce que vous avez écrit, il vous prierait, lui même, de rectifier des assertions aussi blessantes pour lui que pour la mémoire et la famille de son ami.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. MORICE,

*Capitaine en retraite.*

Lyon, le 16 Avril 1878.

---